

## Rentrée sous tension dans le secteur du handicap

### La FEHAP tire la sonnette d'alarme

**Paris, le 28 septembre 2020** – Des difficultés sont attendues dans le secteur médico-social de l'accompagnement des personnes en situation de handicap suite à la revalorisation des professionnels à l'hôpital et en EHPAD. La FEHAP, qui représente plus de 17% de l'offre nationale pour personnes en situation de handicap, a alerté le Premier ministre<sup>1</sup> sur l'oubli du secteur du handicap dans le Ségur.

L'accompagnement du handicap est réalisé par des professionnels de la filière du soin mais aussi par ceux de la filière éducative et sociale. Et nombreux sont les professionnels qui assurent les mêmes missions au sein d'un EHPAD et auprès des personnes en situation de handicap. Cette différence de traitement engendre une perte d'attractivité pour les professionnels du secteur.

Cette revalorisation sectorielle (hôpital et EHPAD) crée des injustices entre salariés qui exercent parfois au sein des mêmes entités. Elle pose des problèmes de management pour les gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux qui assurent, sur un même site, la gestion de structures sanitaires et d'établissements pour personnes âgées ou handicapées. De surcroît, cette perte d'attractivité risque d'entraîner une fuite des aides-soignants (AS) et des accompagnants éducatifs et sociaux (AES) vers les EHPAD et les hôpitaux.

Ces difficultés viennent s'ajouter à celles déjà présentes : nombre de places insuffisant, faible niveau de rémunération, problème d'adaptation des places (amendements CRETON)... Elles vont clairement à l'encontre des engagements pris par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH), notamment sur la volonté de créer 2 500 places supplémentaires en établissements ou services pour accompagner les transitions, et garantir le retour vers le milieu spécialisé, si nécessaire.

Pour Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP : « *Les futures réformes devront faire converger toutes les politiques de l'autonomie. Il est indispensable de traiter le sujet de l'accompagnement du handicap à la hauteur de ses besoins et de ses enjeux. Si on prend l'exemple de la 5<sup>ème</sup> branche, elle doit transcender la notion d'âge pour couvrir toutes les pertes d'autonomie. Il faut donc que l'attractivité des métiers de l'accompagnement du handicap trouve sa juste place dans les futures réformes.* »

---

<sup>1</sup> Courrier inter-fédérations au Premier ministre en date du 18 septembre 2020

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –

maryse.dewever@fehapa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehapa.fr - 01 53 98 95 44

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé, rassemble plus de 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Leurs 280 000 professionnels représentent près de 12% des emplois salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ensemble, ils garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.



### Le secteur privé solidaire en Santé, c'est :

<b>1,3M</b>  de personnes hospitalisées	<b>43,3%</b>  de l'offre nationale d'hospitalisation à domicile	<b>21%</b>  des hospitalisations dans un établissement SSR
<b>138 000</b>  personnes âgées accueillies et accompagnées	<b>11 000</b>  adultes en difficulté sociale accueillies et accompagnés	<b>20%</b>  de l'offre nationale pour les personnes âgées
<b>80 000</b>  adultes en enfants en situation de handicap accueillis et accompagnés	<b>35%</b>  de l'offre nationale de dialyse	<b>17%</b>  de l'offre nationale pour personnes en situation de handicap

### Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –  
maryse.dewever@fehpa.fr - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - nina.plantin@fehpa.fr - 01 53 98 95 44